



NAMIBIE

Vous n'avez pas besoin d'un visa pour un séjour touristique ou d'affaire de moins de trois mois pour vous rendre en **Namibie** si vous êtes ***citoyen français***.

Il vous suffit d'être en possession de votre passeport dont la validité est d'au moins 6 mois après la fin du séjour prévue.

Formalités à connaître :

- Pièce d'identité : Passeport
- Validité minimale du passeport : 3 mois
- Visa pour un séjour touristique : non
- Visa pour un séjour d'affaire : non
- Vaccin : aucun

Vous devez pouvoir justifier d'un titre de transport Aller / Retour ou de Continuation, avec visas ou permis de séjour pour le pays de retour ou de continuation si nécessaire.